1ère ÉDITION
MARCHÉ MÉDIÉVAL & ARTISANAL - 2013
FONDATION ABBAYE DE LA LUCERNE D'OUTREMER

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la première édition d'une médiévale à l'abbaye de La Lucerne (domaine de 7 hectares), un marché médiéval & artisanal se déroulera de 10h00 à 22h00 le samedi 11 et de 12h30 à 19h30 le dimanche 12 mai 2013. Programmation prévue : Fauconnerie équestre, spectacle de feu, archerie, musique et danse, compagnies médiévales, etc....

La Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer œuvre pour la restauration de l'abbaye, dans le souci de préserver ce témoignage du passé. Ainsi la thématique de cet évènement est de promouvoir le savoir-faire médiéval, et la Fondation serait heureuse de vous accueillir à cette occasion.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir respecter la charte des artisans ci-joint, à savoir, entre autres, **l'obligation de revêtir un costume médiéval et une présentation de votre stand en rapport avec l'époque médiévale.**

Nous nous engageons à animer ce marché par de nombreuses animations : spectacle de fauconnerie équestre, troubadours, arts du feu, démonstration de danses, ateliers destinés aux enfants, démonstration d'archerie et arbalétrier, présence de bénévoles sur le site…

Nous vous remercions par avance de votre présence et dans l'attente de recevoir votre inscription, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos médiévales salutations.

La Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer

Fondation Reconnue d'Utilité Publique - Abbaye de La Lucerne - B.P. 12 - 50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER
Tél: 02 33 48 83 56 - Fax: 02 33 60 16 52 - E-mail: lucerne@abbaye-lucerne.fr - site internet: www.abbaye-lucerne.fr
SIRET 324 378 314 00011 - Code APE 9103Z

LA CHARTE DES ARTISANS

I - CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER AU MARCHÉ ARTISANAL

Notre objectif est de faire redécouvrir un savoir-faire artisanal médiéval, qui fait partie de notre patrimoine et qu'il est de notre devoir de perpétuer.

A ce titre notre Marché médiéval & Artisanal a aussi un objectif pédagogique.

En conséquence nous privilégions, dans le choix des artisans, ceux qui en faisant revivre le savoir-faire de cette période, présentent, si possible, une démonstration devant le public ou à défaut présentent leur activité devant le public et démontrent que les objets proposés sont bien issus de leur propre travail.

Nous sollicitons les métiers les plus divers tels que : forgerons, scieurs de long, potiers, tailleurs de pierre, tonneliers, fabricants de bougies, enlumineurs, calligraphes, souffleurs de verre, cordiers, vanniers, sculpteurs, couteliers, ébénistes, métiers de bouche, teinturier etc.

Nous n'acceptons pas :

- la revente
- les marchands de merguez, de frites, de kébabs, de barbes à papa …
- les commerçants de type fêtes foraines
- les marchands de confettis et de ballons
- la brocante
- le commerce de produits exotiques : africain, asiatique, sud-américain, etc. qui n'ont rien à voir avec la période médiévale.

II – CANDIDATURES

- Pour faire acte de candidature au Marché Médiéval, l'Artisan doit fabriquer lui-même ce qu'il propose à la vente. Toute revente est interdite.

- L'artisan fait acte de candidature en donnant tous les renseignements permettant de comprendre la nature de son activité. Il peut y adjoindre des photographies, son dossier de presse.

- Avoir déjà participé à des Fêtes Médiévales ne constitue pas un critère de sélection, la Fondation souhaite offrir au public une grande diversité et un renouvellement constant du Marché médiéval & Artisanal.

Après examen par la Fondation, elle est la seule habilitée à retenir ou à ne pas retenir les candidatures.

III – TARIFS

Le tarif de l'emplacement pour les deux jours a été fixé à :

- 110,00 € forfaitaire pour les métiers de bouche
- 30,00 € forfaitaire pour 3 mètres, + 6 euros le mètre linéaire supplémentaire pour les 2 jours

L'inscription deviendra définitive dès réception du paiement.

Ce tarif ne comprend pas la structure de l'étalage, les accessoires ni les décorations.

L'artisan ne pourra prétendre à aucun remboursement si son absence n'est pas justifiée (sauf cas de force majeure) ou intervient moins de deux mois avant le Marché Médiéval.

IV - CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ARTISAN

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions et les conditions du marché artisanal médiéval sont régies par un contrat d'engagement dûment signé par les deux parties pour servir ce que de droit en application de la charte.

Le contrat devra être accompagné du règlement par chèque de la somme demandée. Celui-ci ne sera encaissé que dans la quinzaine précédent le Marché.

V - ACCUEIL ET HORAIRES

Le marché médiéval sera ouvert de 10 h à 22h00 le samedi et de 13h00 à 19h00 le dimanche. Toute circulation étant interdite à l'intérieur de l'abbaye, la fermeture du stand ne se fera qu'à partir de 22h00 le samedi et 19h00 le dimanche.

- Aucune autorisation d'installation ne sera accordée le jour de l'ouverture du Marché, les inscriptions étant closes quinze jours avant le début du Marché Médiéval.

- Les exposants devront avoir installé leur étalage et retiré leur véhicule à proximité du site une demi-heure avant l'ouverture du marché médiéval. Un parking à proximité est mis à la disposition des Artisans et des troupes.

- Les artisans seront accueillis à l'accueil de l'abbaye : La Porterie – Abbaye de La Lucerne 50320 La Lucerne d'Outremer, le samedi matin à partir de 7 h 30.

- L'emplacement est choisi par la Fondation et communiqué à l'artisan à son arrivée. Le nombre d''emplacements est limité et est déterminé par la Fondation. L'artisan ne peut donc pas en choisir un autre.

- Certains emplacements se trouveront dans le parc de l'abbaye en légère pente, pensez à vous munir de cales. En aucun cas, la Fondation ne peut fournir des tables, tréteaux, et matériels divers.

VI - PRESENTATION DES ETALAGES

L'artisan a toute liberté de réalisation de son étalage, à condition de respecter l'esprit de l'époque médiévale. Celui-ci devra être recouvert de tissus ou de matériaux naturels de façon à cacher toutes les structures métalliques ou plastiques. Il convient aussi de camoufler les accessoires modernes (fils électriques, boîtes plastiques etc...) et d'exclure les fauteuils de camping, les parasols avec de la publicité, les lampes halogènes, les outils électriques etc...**La Fondation se réserve le droit de les faire retirer pour non respect de l'esprit médiéval.**

- Le participant au Marché Médiéval ou toute autre personne tenant le stand devra être obligatoirement costumé pendant toute la durée du Marché en respectant l'époque médiévale. Le costume peut être simple : tunique, espadrilles ou sandales.

- Les produits seront présentés, si possible, tels qu'à l'époque, dans des corbeilles, des paniers en osier, sur de la paille, de la toile de jute, du coton ou du lin. Tout article plastique et dérivé est strictement interdit ainsi que les tissus provençaux ou exotiques.

- L'étiquetage doit être discret et non fluorescent.

- Pour des raisons techniques et de sécurité, il nous sera impossible de vous garantir la possibilité de branchement électrique, sauf cas particulier, métiers de bouche, possibilité d'accès à un branchement d'une puissance électrique de 100 Watt. La Fondation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une installation de fortune et non conforme à la réglementation en vigueur.

- La Fondation se réserve le droit de refuser certains produits, décorations ou costumes qui risqueraient de dénaturer le marché.

VII - ASSURANCE ET GARANTIES

Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur. L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel. L'association décline toute responsabilité en cas de vol.

VIII - RESPECT DES CONDITIONS

La Fondation est seule habilitée à donner l'autorisation d'installation. Elle sera chargée de faire respecter les articles de cette charte et à faire évacuer tout stand non-conforme ou qui ne correspond pas au descriptif donné par courrier ou au Contrat d'Engagement.

Avant et pendant le Marché médiéval, la Fondation sera disponible pour répondre à vos diverses questions d'organisation.

PLAN DE L'ABBAYE DE LA LUCERNE

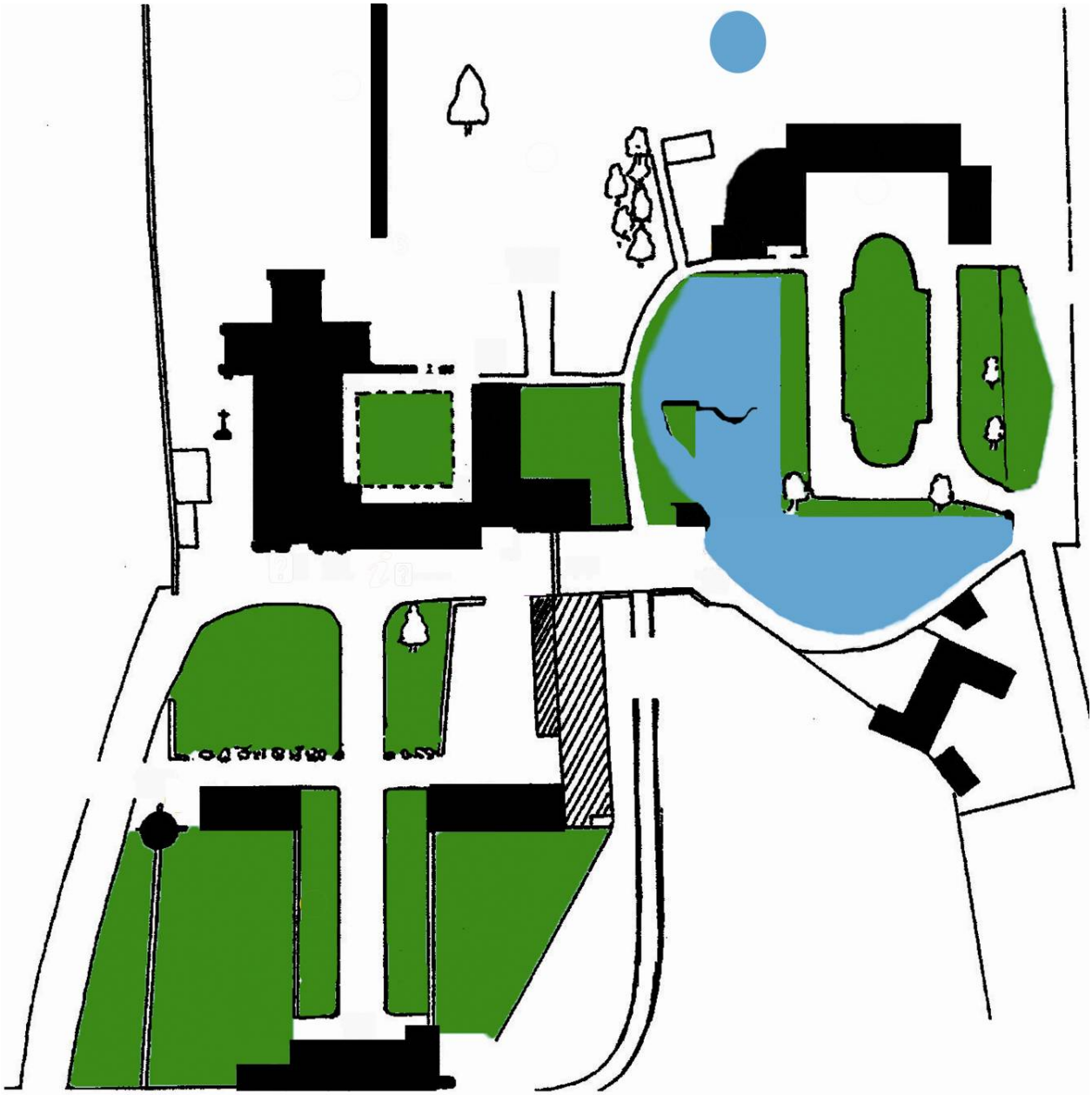

Fondation Reconnue d'Utilité Publique - Abbaye de La Lucerne - B.P. 12 - 50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER
Tél: 02 33 48 83 56 - Fax: 02 33 60 16 52 - E-mail: lucerne@abbaye-lucerne.fr - site internet: www.abbaye-lucerne.fr
SIRET 324 378 314 00011 - Code APE 9103Z